Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502461-20260401-26_04_27-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE DE

35120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 1er avril à 20h30. Date de convocation : 26/03/2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MAINSARD François, Maire de Roz-Landrieux.

Étaient présents : M. François MAINSARD, Maire, Mme Sylvie FIZELIER, M. Éric DELALANDE, Mme Delphine LARCHER, M. Olivier RAOUL, adjoints, Mme Guillemette JOURDAN, M. Olivier MOQUEREAU, Mme Delphine GAUTIER, Mme Virginie ROBINAULT, M. Éric LEDORMEUR, M. Régis ROBIN, M. Jonathan LAFAIX, Mme Tiphaine LEBLAY, M. Benoit ROUPIE, Mme Lise MAINSARD

Secrétaire de séance : M. Benoit ROUPIE

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 15 Quorum : 8

N° 26-04-27 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Élection des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 15 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de dresser une liste de 24 noms, dans les conditions de l'article 1650 du Code Général des Impôts

TITULAIRES
- JOURDAN Guillemette
- MAINSARD Jean-Baptiste
- LABBE Jean
- RAOUL Olivier
- GUILLIER Julien
- RESTOUX Carole
- DOUCE Sébastien
- CARANTOIS Patrick
- TRAMAUX Emilie
- RIDARD Marina
- MORISSEAU Yasmine
- ROBINAULT Virginie

SUPPLÉANTS
- LEBESLOUR Pierre
- GLEMOT René
- CAILLET Marie José
- DELALANDE Yannick
- ROUPIE Jocelyne
- ROUPIE Loïc
- GESRET Gérard
- BEDOUX Odile
- ALIX Wilfried
- PLAINFOSSE Alain
- MAINSARD Alphonse
- FIZELIER Sylvie

Le secrétaire de séance
M. Benoit ROUPIE

Le Maire,
M. MAINSARD François

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Délibération exécutoire à la date de publication.

Téléphone : 02 99 48 07 88 - E-mail : contact@rozlandrieux.fr